

« La plus sublime de toutes les poésies » : les heures de gloire du poète-orateur (février-juin 1848)

Élisa Puntarello

Membre correspondant de l'Académie de Mâcon

I. Un poète égaré en politique ?

Paris, 4 mars 1848. La République vient d'être proclamée à l'issue de trois journées révolutionnaires. À l'Hôtel de Ville, où s'est installé le Gouvernement provisoire, les délégations de citoyens et citoyennes se succèdent, qui viennent saluer de leurs vœux le nouveau régime. Une députation d'étudiants vient rendre hommage à l'un de ses nouveaux représentants – chez qui, disent-ils, « les qualités du poète n'excluent pas celles de l'homme d'État¹ ». Le député leur répond enthousiaste : « Que faisons-nous donc, Messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies² ! ».

Le député en question est, bien sûr, Alphonse de Lamartine. Le même Lamartine qui, presque trente ans auparavant, avait révolutionné le panorama de la poésie française par un recueil intitulé *Méditations poétiques* et qui, depuis, n'avait cessé de collectionner les succès de librairie. Mais ce n'est pas seulement l'écrivain célèbre, membre de l'Académie française, que les étudiants viennent saluer le 4 mars 1848 ; leur admiration s'adresse à l'homme qui a su concilier deux sphères perçues comme radicalement incompatibles : le sacerdoce poétique et l'activité politique.

En effet, en 1848, le poète de Mâcon compte désormais presque quinze ans d'expérience parlementaire. Sa vocation politique date des premières années 1830 : persuadé d'avoir un destin à accomplir auprès des hommes et des femmes de son temps, Lamartine se sent appelé à descendre dans l'arène politique. C'est ce qu'il affirme dans les toutes premières pages d'un opuscule intitulé *Sur la politique rationnelle*, publié en 1831. L'écrivain qui, onze ans plus tôt, ouvrait les *Méditations poétiques* par un poème intitulé « L'isolement », déclare désormais :

En vain nous nous réfugions dans le silence des vallées, dans les sentiers les plus perdus de nos forêts ; en vain, dans nos belles nuits de septembre, nous contemplons d'un regard envieux ce ciel paisible et étoilé qui nous attire et l'ordre harmonieux et durable de l'armée céleste ; le souvenir de ce monde mortel qui tremble sous nos pieds, les soucis du présent, la prévision de l'avenir, nous atteignent jusqu'à ces hauteurs même. Nous revenons de ces demeures de paix avec un esprit chargé de trouble ; une voix importune et forte, une voix qui descend du ciel, comme elle s'élève de la terre, nous dit que ce temps n'est pas celui du repos, de la contemplation, des loisirs platoniques, mais que si l'on ne veut pas être moins qu'un homme on doit descendre dans l'arène de l'humanité, et combattre, et souffrir, et mourir s'il le faut avec elle, et pour elle³ !

L'opuscule *Sur la politique rationnelle* expose les convictions profondes de Lamartine et sa vision – à la fois très idéaliste et étonnement clairvoyante – de l'avenir de la société. Au fil des années, le poète restera fidèle à l'essentiel des idées exprimées dans cet ouvrage ; ce qui changera, ce seront plutôt ses opinions à l'égard des *moyens* nécessaires pour acheminer la société française sur la voie d'un progrès juste et modéré. Voilà qui explique le déplacement progressif de Lamartine des sièges de la droite légitimiste à ceux de la gauche modérée et réformiste.

¹ « Réponse à M. Édouard Dupont, parlant au nom d'une députation d'étudiants, remerciant M. de Lamartine d'avoir conservé les couleurs nationales, et déclarant qu'en lui les qualités du poète n'excluent pas celles de l'homme d'État », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, par Alphonse de Lamartine, précédés d'une étude sur la vie et les œuvres de Lamartine, par Louis Ulbach, Paris, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, t. V, 1865, p. 182.

² *Ibid.*

³ Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, Paris, Gosselin, 1831, p. 6-7.

En 1834, une deuxième brochure, intitulée *Des Destinées de la poésie*, vient compléter le discours développé dans *Sur la politique rationnelle*, en détaillant le rôle de la poésie dans la société de l'avenir. La lecture croisée de ces deux ouvrages est extrêmement éclairante, mais nous n'allons pas nous y attarder ici. Il suffit de souligner que Lamartine considère la marche lente mais inexorable du genre humain vers l'égalité – donc, vers la participation politique du plus grand nombre – comme le signe de la réalisation progressive de la parole de Dieu sur terre et de l'avènement d'une communauté humaine régie par les principes de l'Évangile. Dans cette perspective, la « destinée de la poésie » serait de guider les hommes vers cet avenir d'égalité. Et quel meilleur moyen pour le poète d'accomplir un tel destin que de prêter sa voix à ses concitoyens en endossant le rôle de représentant ?

Et pourtant, il vaut la peine d'insister sur un point. Dans un siècle où la poésie est considérée comme la plus haute forme de l'art littéraire, le fait que l'un des plus célèbres poète de la nation choisisse de ranger sa lyre pour monter à la tribune et, pour ainsi dire, se souiller les mains avec des sujets aussi concrets que « la proposition tendant à réprimer la falsification des vins » (discours prononcé le 10 février 1846), « la proposition relative au droit d'octroi sur les bestiaux » (23 février 1846) ou « la réduction de l'impôt du sel » (22 avril 1846)⁴ n'est rien moins que scandaleux. Or, pour Lamartine, l'éloquence n'est que l'autre facette de l'activité poétique. La première est même supérieure à la seconde, puisque le poète-orateur met son *corps* et sa *voix* au service d'une communauté humaine au nom de la réalisation d'un rêve politique. La Révolution de 1848 offre à Lamartine une occasion unique pour accomplir cette mission idéale.

II. À des circonstances exceptionnelles, un orateur exceptionnel

Des années de tension politique, économique et sociale débouchent sur une révolution armée, qui éclate le 22 février 1848. Paris se couvre de barricades ; le roi Louis-Philippe abdique. La République est proclamée le soir du 24 février. Un gouvernement provisoire se constitue où Lamartine, chargé du ministère des Affaires étrangères, joue un rôle de premier plan. En vertu de son extrême popularité et de ses positions fermes, mais modérées, il apparaît comme le seul médiateur possible dans une société profondément fracturée. Pendant les premières semaines de la révolution, Lamartine n'est pas un simple représentant du gouvernement : il devient *le corps et la voix* d'une république qui n'a pas encore d'existence officielle, puisque la proclamation du 24 février attend d'être ratifiée par les premières élections au suffrage universel masculin, prévues pour le 23 avril 1848.

Fort d'une longue expérience parlementaire, Lamartine est rompu à l'art de l'éloquence politique ; mais le contexte révolutionnaire transforme radicalement les caractères et les modalités de la performance oratoire. Nous devons imaginer une situation *exceptionnelle* – à laquelle seulement un orateur exceptionnel peut faire face. Sous la monarchie de Juillet, l'éloquence politique se déploie dans des lieux institutionnels : la Chambre des Pairs et, surtout, la Chambre des députés, où siège Lamartine. Il s'agit d'une Chambre censitaire : seuls les citoyens les plus aisés ont le droit de voter. Les discours prononcés sont longs et complexes, toujours préparés à l'avance, et souvent entièrement rédigés. L'orateur déclame son discours devant un auditoire parfois turbulent, mais qui, en définitive, ne l'empêche que rarement de s'exprimer. C'est par le biais des journaux qui publient les comptes rendus des séances parlementaires que les citoyens peuvent prendre connaissance des débats politiques se déroulant à la Chambre.

Or, la révolution de Février abat la frontière, physique et symbolique, entre l'enceinte parlementaire et la population. Pendant les journées révolutionnaires, les insurgés envahissent à plusieurs reprises la Chambre des députés. Il est urgent de conjurer les explosions de violence. Il faut, dès lors, un orateur versé dans l'art de l'improvisation, assez populaire pour être reconnu par les insurgés, doué de suffisamment d'autorité pour être écouté, et capable d'apaiser les esprits par des allocutions brèves et incisives. Cet orateur, c'est Lamartine.

Dans un ouvrage de 1916, Louis Barthou note que :

[t]out lui servait de tribune : une fenêtre, une balustrade, la marche d'un escalier. Tantôt il prononçait un vrai discours pour contenir cette marée montante, que le nom de la

⁴ Voir Alphonse de Lamartine, *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. IV, 1865, p. 309-311, p. 312-321 et p. 378-392.

*République ne suffisait pas à satisfaire, tantôt l'heureuse fortune d'une repartie lancée à propos apaisait les colères menaçantes*⁵.

Songez au célèbre moment immortalisé par la toile de Félix Philippoteaux, *Lamartine refusant le drapeau rouge devant l'Hôtel de Ville*. La fameuse formule, « le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et [...] le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple⁶ » n'est que l'une des heureuses reparties par lesquelles l'orateur de Mâcon arrive à apaiser la foule tout en condensant en quelques mots sa propre vision de la nouvelle république.

Dans ce contexte, il ne faut pas sous-estimer l'impact que la présence *physique* de Lamartine est susceptible d'exercer sur la population insurgée. Cet homme que la plupart des Parisiens ne connaissent peut-être que de nom se présente devant eux, les reçoit à dizaines, voire à centaines chaque jour, salue leur courage et leur dévouement, en leur adressant des paroles compréhensibles au plus grand nombre. Ce dernier point, par ailleurs, est particulièrement important sous un régime qui étend l'exercice des droits politiques aux citoyens de toute provenance sociale.

Les Françaises et les Français qui accourent rapidement de tout le territoire prétendent *voir* leurs nouveaux représentants, discuter avec eux, donner voix aux espoirs et aux attentes que le changement de régime leur donne le droit de concevoir. Les discours prononcés par Lamartine dès les premiers jours de mars sont ainsi, pour la plupart, des réponses aux très nombreuses députations qui défilent à l'Hôtel de Ville : des délégués de tous les corps professionnels, des associations d'étudiants, de femmes, d'immigrés demandant l'adhésion de la République à leurs causes nationales. « Entre le peuple et lui, – affirme Louis Barthou – il s'établit un dialogue dont je doute qu'il y ait dans l'histoire un autre exemple⁷ ». Les réponses de Lamartine à ses concitoyens et concitoyennes sont brèves et plutôt homogènes dans leur contenu : l'orateur remercie les représentants des délégations pour leur soutien, il s'engage au nom de la République à pourvoir à leurs besoins et il célèbre les acquis des journées de Février.

Derrière cette éloquence d'apparat, susceptible de sonner creuse et ampoulée à nos oreilles, se cachent des événements oratoires très significatifs à la fois pour Lamartine et pour ses interlocuteurs et interlocutrices. Ces dialogues entre le ministre et la population, en effet, restituent une image d'harmonie et de concorde que la Deuxième République souhaite désespérément incarner – et qui se révélera bientôt illusoire. En défilant à l'Hôtel de Ville pour manifester leur adhésion au gouvernement provisoire, les citoyens renforcent la légitimité du nouveau régime. Lamartine, à son tour, ne cesse d'exalter, dans ses réponses aux députations, le peuple sublime s'étant insurgé au nom de la liberté. Discours après discours, l'orateur ne se limite pas à *célébrer* la fondation du nouveau régime, mais il *façonne* l'image de sa république idéale.

III. « La plus sublime de toutes les poésies »

Revenons-en, à présent, à la réponse de Lamartine à la délégation d'étudiants, par laquelle nous avons ouvert cette communication : « Que faisons-nous donc, Messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies ! ». Il ne s'agit pas d'une simple formule à effet : 1848 marque l'accomplissement de la mission sociale dont le poète se sent investi. Le régime issu de la révolution de Février est l'incarnation de la « république rationnelle⁸ » que Lamartine appelait de ses vœux dans sa brochure de 1831, *Sur la politique rationnelle*. Cette république est la manifestation du vouloir de Dieu. Dans sa réponse à une députation d'Irlandais, le 3 avril 1848, Lamartine définit « la proclamation du grand

⁵ Louis Barthou, *Lamartine orateur*, Paris, Hachette et Cie, 1916, p. 249.

⁶ « Discours au peuple rassemblé en armes dans la salle du trône, et voulant forcer le Gouvernement provisoire à arborer le drapeau rouge », dans *La France parlementaire (1834-1851)*. *Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 174. Lamartine fait référence à la fusillade du Champ-de-Mars du 17 juillet 1791, pendant laquelle avait été arboré le drapeau rouge. Mais ce dernier était surtout associé à la révolution sociale souhaitée par la gauche socialiste, que Lamartine ne souhaite pas encourager.

⁷ Louis Barthou, *op. cit.*, p. 250.

⁸ Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 32.

principe démocratique » de la part de la République française comme un « christianisme nouveau⁹ » – rien de moins. Le régime nouvellement proclamé est le chef d'œuvre du peuple français.

Ce n'est pas un hasard si l'orateur décrit la révolution de Février, la fondation de la république et les premiers décrets du nouveau régime en employant un lexique relevant du champ de la création poétique. Écoutons un passage du discours du 26 février 1848 où Lamartine s'adresse au peuple et à la garde nationale pour leur annoncer l'abolition de la peine de mort en matière politique :

C'est le plus beau décret, Messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple, le lendemain de sa victoire.

C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement¹⁰.

Dans la nouvelle préface des *Méditations* que Lamartine rédigea en 1849, il définira précisément la poésie comme un « cri de l'âme »¹¹. Le peuple qui s'est insurgé en février 1848 en réclamant la fondation de la république a donc accompli un acte poétique. Aussi y a-t-il une cohérence remarquable dans les textes de Lamartine, la marque d'une pensée qui s'élabore au fil des années où poésie et politique en arrivent à former un tout inséparable.

Dans la perspective de Lamartine, le peuple n'arrive pas encore à saisir la portée politique et poétique de ses propres actes. D'où l'importance du poète-orateur en tant que *médiateur*. Une de ses missions consiste à amener le peuple à prendre conscience de la portée de ce qu'il a accompli et à reconnaître la beauté de la république nouvellement fondée. C'est pourquoi, dans ses discours, Lamartine n'a cessé de romantiser la révolution et la république, en les décrivant comme des « prodige[s] » et des « spectacle[s] ». Il ne faut pas oublier que, pour les hommes et les femmes du XIX^e siècle, la révolution et la république sont des réalités inséparables et profondément effrayantes, puisqu'elles renvoient directement au traumatisme historique de la Terreur révolutionnaire et au spectre de la guillotine. En sa qualité de porte-parole du Gouvernement provisoire, Lamartine s'engage à convaincre ses concitoyens et les puissances étrangères – inquiètes de voir une nouvelle révolution éclater en France – qu'une république sans Terreur est possible, et, plus en général, que l'avènement de l'égalité républicaine est *souhaitable* – ce qui, à l'époque, est loin d'aller de soi. Comme le remarque la comtesse Marie d'Agoult, qui écrit sous le pseudonyme de Daniel Stern, dans *l'Histoire de la Révolution de 1848* :

« [L]a voix [de Lamartine] puissante et douce tout ensemble familiarisait les esprits avec le mot terrible de révolution. Une révolution qui apparaissait dans les nuages dorés de la poésie, qui prenait dans les imaginations le nom de Lamartine, n'avait plus rien d'effrayant. On s'accoutumait à la voir sous un aspect idéal¹². »

À l'encontre de la réalité historique, Lamartine alimente le mythe de Février 1848 comme révolution *pacifique*, qui aurait, de ce fait, engendré une Deuxième République bien plus modérée que la Première. Le ministre, en effet, se doit de ménager les potentiels ennemis du nouveau régime – notamment, la bourgeoisie conservatrice pour qui la république est synonyme de confiscation des biens, de désordre et du déchaînement des classes populaires.

C'est pourquoi, le 23 avril 1848 – le jour même des élections –, Lamartine répond à une délégation d'ouvriers en leur donnant une devise à proférer : « [L]e seul cri qui soit permis aux généreux citoyens que vous représentez, le seul cri que les membres du Gouvernement provisoire puissent accepter, c'est celui

⁹ « Réponse à une députation des citoyens irlandais habitant Dublin, Manchester et Liverpool, demandant la sympathie de la France pour l'indépendance de l'Irlande », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 234.

¹⁰ « Discours adressé au peuple et à la garde nationale en présentant le décret qui abolit la peine de mort en matière politique », dans *ibid.*, p. 174.

¹¹ « Première Préface des *Méditations* » [1849], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, textes réunis et présentés par Christian Croisille, Paris, Honoré Champion, coll. Textes de littérature moderne et contemporaine, 2009, p. 151.

¹² Daniel Stern (pseudonyme de Marie de Flavigny, comtesse d'Agoult), *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1869, p. 15-16.

de *vive la République*¹³ ! ». L'orateur ne manque pas de préciser la signification profonde de cette devise : « En criant ainsi, vous crierez : *Vive le travail ! Vive la propriété ! Vive l'ordre qui garantit tout*¹⁴ ! ». Ce qui équivaut à rassurer les conservateurs, hantés par le spectre du socialisme et du communisme naissants. En effet, il ne faut pas oublier que ces discours circulent par le biais de la presse et qu'ils sont lus avidement par tous ceux qui suivent avec appréhension le déroulement des événements. En précisant ce qu'il entend par « république », Lamartine laisse savoir à ses interlocuteurs et à ses lecteurs qu'aucun doute n'est possible quant à la *nature* du régime qui vient d'être instauré. Or, la conception de la république à laquelle Lamartine donne voix n'est qu'une parmi les options possibles. Aussi influente la parole de Lamartine soit-elle, elle n'arrive pas à apaiser les tensions profondes entre les partisans d'une république « bourgeoise », modérée et conservatrice, et des positions plus radicales, selon lesquelles le nouveau régime devrait entraîner une restructuration profonde de l'ordre social et économique.

Ces tensions finiront inévitablement par éclater. Les conflits sociaux qui déchirent la nouvelle république atteindront leur apogée lors de l'insurrection ouvrière qui éclate au mois de juin. La répression de la part du gouvernement républicain est terriblement sanglante. Même si Lamartine s'oppose au déchaînement de la violence contre la population insurgée¹⁵, le drame des journées de Juin ne peut que nuire au prestige et à la popularité du poète qui avait été le principal porte-parole de la République.

Pour les contemporains, juin 1848 entraîne un profond sentiment de méfiance à l'égard de l'éloquence politique, perçue comme fallacieuse, apte uniquement à nourrir des chimères. Les beaux discours n'ont pas pu empêcher l'explosion de la violence ; aux yeux de certains – comme Karl Marx et Gustave Flaubert – elles en seraient même en partie responsables¹⁶.

Que pouvons-nous retenir, dès lors, de l'expérience de Lamartine en 1848 ? Au-delà de son positionnement idéologique, qui n'est pas exempt de contradictions, le poète-orateur a épousé la conviction selon laquelle la *parole*, et le droit à la parole, est l'instrument par excellence dont on dispose en république. Pendant ceux qu'il appellera ses « trois mois au pouvoir », il a tiré profit de circonstances historiques exceptionnelles pour instaurer un dialogue direct avec ses concitoyens et ses concitoyennes, en essayant d'apaiser les tensions et de préparer l'instauration pacifique du nouveau régime.

Qui plus est, en concevant et en décrivant la République comme une forme de poésie, Lamartine lui a attribué une valeur esthétique. Il a exalté sa beauté et essayé de susciter l'enthousiasme de ses contemporains envers une forme de gouvernement jusque-là inséparable du spectre de la guillotine. Dès lors que le peuple s'habitue au régime républicain et que le suffrage universel est tenu pour acquis, la beauté de la République est difficilement perçue : à quelques mois de la révolution, Lamartine diagnostique déjà une certaine désaffection à l'égard des institutions républicaines. Dans le dernier discours prononcé en 1848, il déclare que, quand bien même les progrès accomplis dans le domaine politique et social seraient désavoués, la postérité retiendra la valeur esthétique de l'expérience de 1848 : « Il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République¹⁷ ».

=====

Elisa Puntarello est docteure en Langue et littérature françaises de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'Université de Salerne (Italie). Elle est actuellement chercheuse post-doctorale à l'Université de Salerne. Elle a présenté ses recherches dans de prestigieuses revues scientifiques et lors de colloques en France et à l'étranger. Spécialiste du XIX^e siècle, elle s'intéresse au rapport entre littérature, histoire et politique et aux représentations sociales et littéraires de l'idée républicaine.

¹³ « Réponse à une députation d'ouvriers, venant offrir ses services et son sang au Gouvernement provisoire, et demandant quel cri ils doivent proférer », dans *La France parlementaire (1834-1851)*. Œuvres oratoires et écrits politiques, éd. cit., t. V, 1865, p. 245. Italique dans le texte.

¹⁴ *Ibid.*, p. 246. Italique dans le texte.

¹⁵ Voir Henri Guillemin, *Lamartine en 1848*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948, p. 70-80.

¹⁶ Voir Dominique Dupart, *Le Lyrisme démocratique ou la naissance de l'éloquence romantique chez Lamartine 1834-1849*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 43-45.

¹⁷ « Sur la présidence », dans *La France parlementaire (1834-1851)*. Œuvres oratoires et écrits politiques, éd. cit., t. V, 1865, p. 470.